

Adresse des habitants de la commune de Boulogne, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des habitants de la commune de Boulogne, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0016_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Cromwel, sous ces apparences combinées par la scélératesse la plus insidieuse, Robespierre avec deux monstres de sa trempe, tramait à l'ombre du secret le complot de replonger le peuple dans les fers de l'esclavage, de s'emparer du pouvoir despotique, en un mot d'opérer la contre-révolution.

Il est vraisemblable que l'exécution de cet horrible complot concerté d'un bout de la République à l'autre, ne dépendait que d'un moment et de quelques circonstances favorables, et que, si votre sagesse lumineuse ne l'eût prévenue à temps, peut-être la Convention dissoute, ses membres les plus purs égorgés, le sol entier de la France serait aujourd'hui un théâtre affreux de guerres civiles d'incendies, de meurtres et de carnages. En déjouant cette nouvelle conspiration, et en en livrant au glaive de la loi les auteurs et leurs complices, vous avez, citoyens législateurs, par cette mesure vigoureuse et nécessaire, encore une fois sauvé la patrie.

A la nouvelle du décret qui a mis les conspirateurs hors de la loi, notre premier mouvement fut, d'un côté, notre indignation contr'eux, de l'autre, nos sentimens d'admiration, de respect, et de reconnais[s]ance envers la Convention nationale, pour ce nouveau bienfait.

Nous nous empressons, citoyens les législateurs, de vous transmettre l'expression de ces sentimens, et vous invitons à suivre, sans interruption, le fil de cette trame liberticide, et à l'extirper jusque dans sa dernière racine. Ce coup, l'un des plus puissants que vous ayés frappés jusqu'icy, va trancher la dernière tête de cette hydre renaissante du despotisme (*sic*) et de l'aristocratie : il fera disparaître pour jamais ces divisions, ces intrigues et toute espèce de passions personnelles. Tous les membres de la grande famille, ne faisant à l'avenir qu'un seul et même esprit dirigé vers le même but, celui de maintenir et de consolider la République et le bonheur du peuple français, formeront le faisceau sacré contre lequel viendront se briser les efforts réunis de tous les ennemis de la Révolution. Continuez, citoyens législateurs, vos immortels travaux. Restés inébranlables à votre poste, jusqu'à ce que vous ayés mis les uns dans l'impuissance de nuire, et réduit les autres à la nécessité de demander la paix.

Vive la Convention nationale! Vivent la liberté et l'égalité! Vive la République! Périissent les traîtres et les tyrans!

PASQUET, ROCHERON (*commissaire nat.*), LEJEUNE, DESNOYERS, BROUET [et 2 signatures illisibles].

u

[*Les habitans de la comm. de Boulogne* (1), aux présid. et membres de la Conv.; *Boulogne*, 21 therm. II] (2)

La liberté, la vertu ne sont donc pas de vains mots! Pères de la patrie, vous avez rendu le nom français redoutable à tous les tyrans. Vos 2

décrets du 18 courant vont le faire bénir de tous les peuples. Guerre à mort à tous les aristocrates, aux despotes, aux intrigants, à tous les vices! Union entre les frères, justice, humanité parmi nous!

Telle est l'expression unanime de tous les habitans de Boulogne-sur-Mer. Ils n'étoient pas les moins infortunés de tous ceux que vous avez sauvés, mais ils ont oublié leurs maux. Ce n'est que par leur constance, leur énergie, leurs vertus qu'ils veulent détruire les calomnies qu'on a vomies contre eux. Vive la Convention nationale! Vive la République!

Les citoyens désignés par le peuple de Boulogne pour signer cette adresse en son nom : BLERHOT, J.-J. BARET, Ch. VOVELLE, DESENCLOS, CATIN-FIESSET fils, VAUVELLE, LISSES.

v

[*La sté popul. de Beaumont-sur-Oise* (1), réunie aux autorités constituées, à la Conv.; s.d.] (2)

Nous avons appris l'attentat affreux médité contre la liberté. Aussitôt nous avons juré de faire de nos corps un rempart à la Convention, et de ne laisser approcher le sommeil de nos paupières que les scélérats ne fussent exterminés, que leur sang n'eût apaisé les mânes sanglantes des victimes de leurs crimes; qu'enfin la liberté, sortie du tombeau où elle avoit été précipitée par le crime, n'ait ramené sous notre horizon le bonheur et la félicité.

A peine nous nous étions livrés à ces transports que nous apprîmes que Robespierre et ses infâmes complices n'existoient plus.

C'est à votre courage, à votre énergie, à vos vertus, c'est aux sections de Paris, c'est à leur union, c'est à leur haine pour la tyrannie, c'est à leurs généreux efforts que nous devons le retour des beaux jours de la révolution.

Vous venez de faire plus : votre décret bien-faisant, qui anéanti les arrêts de mort dictés par des assassins, va ramener le bonheur et la joie dans les familles, va rendre à la patrie des enfans, conquérir des coeurs à la révolution; enfin l'âge d'or va succéder à des jours de fer.

Recevez, courageux représentans, les actions de grâces, premiers transports de nos coeurs. Recevez la bénédiction que nous joignons à celle de toute la France. Recevez enfin notre serment de vivre libres ou de mourir, d'exterminer les scélérats, et de livrer à la justice nationale tous les traîtres qui auroient été les complices des triumvirs, enfin de ne jamais reconnoître que la Convention pour centre de l'unité de la République.

Pour le conseil général de la commune : LUCAS, BENARD (*maire*), MAZIERE (*agent nat.*), SAVARY (*secrét.-g^{al}*), BESSON (*pour le c. de surveillance*), DEMONCEAUX (*secrét. de la sté popul.*) LECLERC (*présid. de la sté popul.*).

(1) Seine-et-Oise.

(2) C 316, pl. 1266, p. 39. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^h).

(1) Pas-de-Calais.

(2) C 316, pl. 1266, p. 40.